

Le révérend M. F. X. Ludger Blais, en remplacement de feu le révérend Pierre Patry, et M. Louis Vincent Dumais, en remplacement de feu Alexis Thomas Michaud.

2. Comme membre du bureau d'examineurs des Iles de la Magdeleine, le révérend M. Auguste Picotte, en remplacement du révérend Tancred Allard.

3. Comme membre du bureau d'examineurs de Waterloo, le révérend M. Alfred Nadeau, en remplacement du révérend M. Israël Courtemanche.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu : "Que le Surintendant devra donner instruction aux inspecteurs d'écoles d'avertir les commissaires et syndics, de l'époque de la visite pendant laquelle ils se proposent d'examiner les comptes des secrétaires-trésoriers de leurs municipalités scolaires respectives."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu :

"Qu'un sous-comité de cinq membres soit nommé pour examiner le projet de refonte des lois d'instruction publique préparé par le codificateur officiel, les comparer aux projets déjà examinés par ce comité, et suggérer les observations et modifications qu'il croira désirables, avec instruction de faire rapport à ce comité, aussitôt que possible.

Que ce comité se compose de Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'évêque des Trois-Rivières, M. le surintendant, l'honorable M. Chauveau et du moteur.

Séance du 24 septembre.

Présents : les mêmes.

Sur proposition de Mgr l'évêque d'Ottawa, il est résolu :

Qu'aucune institution ne soit admise à changer le titre sous lequel elle est connue, de manière à être transférée d'une des catégories d'institution reconnues par la loi à une catégorie d'un ordre plus élevé, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation de ce Conseil.

Adopté.

Lecture est faite du second rapport qui suit du sous-comité d'examen des livres :

Rapport du sous-comité chargé d'examiner les livres :

Présents : NN. SS. les évêques de Rimouski et de Sherbrooke, l'honorable P. J. O. Chauveau et le très révérend C. E.

Légaré, vicaire général, administrateur et président.

Le sous-comité a continué l'examen des "Leçons de langue française," par les Frères des écoles chrétiennes, cours élémentaire, et cours moyen.

Tout en reconnaissant le mérite de ces deux ouvrages, le sous-comité croit devoir faire quelques remarques sur la disposition des matières, sur certaines définitions, lacunes, fautes d'impression, etc., et recommande qu'il en soit tenu compte, avant que l'approbation soit donnée par le comité catholique.

Quant à l'histoire du Canada par les Frères des écoles chrétiennes, cours élémentaire, le sous-comité en recommande l'approbation, sauf quelques changements à faire dans la carte du Canada actuel, par rapport au Groënland et à l'étendue du territoire du Nord-Ouest.

(Signé) CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.
Adm. Président.

Québec, 24 septembre 1884.

PARTIE DE MAITRE.

Page 1.—Conjugaisons avant verbes.

Page 2.—Voyelles composées.—Pas de définition d'une voyelle ni d'une consonne.

Page 4.—Pas de *diphonque* dans le *cours élémentaire*.

Page 7.—1ère ligne (*ou c*) au lieu de (*du c*).

Page 8.—Définition d'une *proposition* et du *verbe trop tôt*.—(Déjà *analyse logique*.)

Page 10 etc.—Comment les enfants peuvent-ils écrire ces dictées *avant* d'avoir étudié les *parties du discours* ?

Page 13.—Pas de *définition du masculin* ni du *féminin*.

Page 21.—Noms en *ail*.

Page 26.—*Formation des mots*.

Page 28.—*Verbes, modes, temps, etc.*, trop tôt.

Page 33.—*Poivrière* pour *poivrière*.

Pages 38.—*Suffixes augmentatifs* ?

Page 46.—Pas de *titres* aux différentes parties du discours.

Page 66.—*Toujours Syntaxe* avant le temps. (Voir page 206).

Page 73.—*Premier, unième*.

Page 79.—*Chevalesque*.

Page 81.—*Robes, personnes*.

Page 82.—*Cela ? Ceci ?*

Page 86.—*Temps généraux*.